



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/568  
21 juillet 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

LETTRE DATÉE DU 20 JUILLET 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT D'HAÏTI AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que le Président René Prével a adressée le 13 novembre 1996 à votre prédécesseur, relative au mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) (S/1996/956, annexe). Dans cette lettre, le Président Prével indiquait que "le Gouvernement et les experts de la MANUH estiment entre 8 à 12 mois le temps nécessaire à la police nationale d'Haïti pour atteindre la capacité de garantir un environnement sûr et stable".

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité avait décidé d'attribuer à la MANUH une période additionnelle de huit mois qui prend fin le 31 juillet prochain. Grâce à l'assistance que lui a apportée la MANUH pendant cette période, le Gouvernement haïtien a pu poursuivre les efforts visant à créer une force de police nationale efficace, capable de maintenir la sécurité et la stabilité dans le pays. Des progrès significatifs ont été réalisés.

Cependant, la durée du mandat, qui correspond à l'estimation minimale, s'est révélée insuffisante pour permettre au Gouvernement de réaliser les objectifs fixés. D'importantes tâches restent encore à accomplir afin de renforcer la police nationale et la rendre pleinement opérationnelle. À cet égard, la contribution de la MANUH s'avère entre très nécessaire.

Aussi, conformément aux instructions que j'ai reçues, je vous prie de bien vouloir demander au Conseil de sécurité de compléter l'actuel mandat de la MANUH pour qu'il atteigne les 12 mois escomptés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Pierre LELONG

-----